

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 5 juillet 2023

**Objet : Demande d'accès à l'information
Rapport et subventions - Drakkar**

C'est avec plaisir que nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 20 juin dernier relativement au sujet mentionné en titre.

Vous trouverez ci-dessous les informations demandées :

1. Le montant total des subventions versées par la Ville de Baie-Comeau pour les années 2022 et 2023 représente 428 400 \$ (TPS 21 420 \$ et TVQ 42 732,90 \$) pour un total de 492 552,90 \$.
2. Le montant total de la dette envers la Ville de Baie-Comeau, au 21 juin 2023, s'élève à 375 000 \$.

Pour ce qui est du rapport annuel, la Ville ne possède aucun document à ce sujet. Bien vouloir vous adresser directement à Hockey Junior Baie-Comeau.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.



M^e Joanie Perron
Greffière adjointe
Ville de Baie-Comeau

JP/sg

2, place La Salle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3
Téléphone : 418 296-8109
Télécopieur : 418 296-8194